



Bulletin Officiel

N° 5588 Lundi 16 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CME

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	2-4
CARTHAGE CEMENT	5

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT	6
-----------------	---

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 – 1 »	7-13
ATL « 2018 – 1 »	14-17

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -	18
---	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

HANNIBAL LEASE	19
TUNISIE LESING	20
HEXABYTE	20
ZITOUNA TAKAFUL	21
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -	22
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	23

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

TUNISIE LEASING	24
-----------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

HANNIBAL LEASE	25-27
BIAT	28-29

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR	30-31
SICAV OPPORTUNITY	32-33
SICAV PROSPERITY	34-35
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	36-37

<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	38-39
--	-------

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ZITOUNA TAKAFUL
- HEXABYTE

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2017

- FCP HELION MONEO
- FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
- FCP HELION ACTIONS APROACTIF

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la société Carthage Cement du communiqué de presse ci-dessus, la cotation du titre Carthage Cement reprendra le mardi 17 avril 2018.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT, informe le public et le marché financier que la société sous-traitante NLS Supervision, qui assure l'exploitation de la cimenterie (production et maintenance), a repris ses activités en date du 14/04/2018, et que CARTHAGE CEMENT a aussitôt repris la commercialisation du ciment sur le marché local.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 avril 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **33 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **132 000 000 de dinars à 165 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **33 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 32 592 360 dinars et prélèvement d'un montant de 407 640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Le capital sera ainsi porté de **132 000 000** de dinars à **165 000 000** de dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2017**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **30 avril 2018**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2017, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30 avril 2018**.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 30 Avril 2018 à 15H00 à L'Hôtel Concorde – Les Berges du Lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2017.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers, Individuels et Consolidés, relatifs à l'exercice 2017.
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2017.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Affectation du résultat 2017.
- Ratification de la nomination de deux Administrateurs d'Hannibal Lease en remplacement de leurs prédécesseurs.
- Désignation des Administrateurs d'Hannibal Lease dont les mandats sont arrivés à terme et de deux Administrateurs Indépendants.
- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2018 et en 2019 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relative à l'exercice 2018.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing réuni le 27 mars 2018 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire le vendredi 27 avril 2018 à 12 h00 à son siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Changement de la raison sociale.
- 2) Modification corrélative de l'article 3 des statuts.

2018 - AS - 5707

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 02 Mai 2018 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana - 1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le conseil d'administration pour l'exercice 2017
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes individuel et consolidé pour l'exercice 2017
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2017 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoir pour formalités.

2018 - AS - 5711

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la bourse,
les jardins du lac, 1053 Tunis

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mercredi 18 avril 2018 à 10 heures** au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les jardins du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017
- Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2017
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017
- Affectation du résultat de l'exercice 2017
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaique
- Fixation des honoraires des membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2018
- Fixation des montants des jetons de présences des Administrateurs pour l'exercice 2018
- Fixation des montants des indemnités de présence des membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018
- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de responsabilités occupées, dans d'autres sociétés, par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 30 avril 2018 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2017 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 27 avril 2018, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

Les convocations sont mises à la disposition des actionnaires chez leurs teneurs de compte.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 28 Avril 2018, à 10 heures du matin, à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB – Rue HédiKarray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l'exercice 2017.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2017.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2017.
- 4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2017.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.
- 7- Désignation de nouveaux administrateurs représentant les participants publics.
- 8- Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs.
- 9- Application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 en vue de réguler le cours de l'action.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation "STB-Finances") qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB – 24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB-24, rue HédiKarray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier la raison sociale de la société de « TUNISIE LEASING » à « TUNISIE LEASING ET FACTORING »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« La société prend la dénomination de : « TUNISIE LEASING ET FACTORING ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**HANNIBAL LEASE****Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2017 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat Net 2017	8 202 760
Total report à nouveau 2016	5 177 500
Report à nouveau 2016 sans franchise de retenue à la source	5 102 108
Report à nouveau 2016 distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
Total	13 380 260
Réserves légales 5 %	669 013
Solde à affecter	12 711 247
Dotations au fonds Social	150 000
Dividendes	4 018 000
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	8 467 855
Total Report à nouveau	8 543 247

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,500 Dinars par action à la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, de deux Administrateurs en remplacement de M. Mohamed-Hechmi DJILANI et Mme Aoitef JOUIROU pour le reste de la durée de leur mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, et ce à partir du 17 Mai 2017:

- Mme Dadou Hedia DJILANI a été nommée en tant qu'Administrateur représentant INVESTMENT TRUST TUNISIA S.A.
- M. Jalel DRIDI a été nommé en tant qu'Administrateur représentant la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles CTAMA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 les Administrateurs dont les noms suivent :

- 1- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par M. Hatem BEN AMEUR.
- 2- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par Mme Dadou Hedia DJILANI.
- 3- Financière Tunisienne S.A. représentée par M. Abdelkader ESSEGHAIER.
- 4- United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD.
- 5- Tunis International Bank TIB représentée par M. Mohamed FEKIH.
- 6- Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme Myriam BEN ABDENNEBI.
- 7- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles agricoles CTAMA représentée par M. Lamjed BOUKHRIS.
- 8- M. Hédi DJILANI.
- 9- M. Abderrazak BEN AMMAR.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de désigner M. Abdessatar KRIMI et M. Mohamed BERRAIES en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, après une séance de vote où les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter,en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2018 et 2019 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet F.M.B.Z. KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018 un montant net de 90.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2018 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2018.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2017 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2017 qui s'élève à 214.017.081,013 Dinars, majoré du report à nouveau de 171.563.514,437 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 385.580.595,450 Dinars comme suit :

Résultat distribuable	385.580.595,450
Réserves pour réinvestissements financiers	-100.043.250,000
Fonds social	-
Report à nouveau	285.537.345,450

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires, en franchise de retenue à la source, un montant de 72.250.000 dinars à prélever en premier lieu sur le compte « Prime d'émission » à concurrence du solde, soit pour un montant de 43.760.000 dinars et en deuxième sur les réserves facultatives pour le reliquat, soit un montant de 28.490.000 dinars.

- Suite -

Ces montants à prélever que ce soit sur la prime d'émission ou sur les réserves facultatives figurent parmi les capitaux propres de la banque antérieurs à 2013.

En conséquence, le dividende par action est fixé à 4,250 Dinars par action, soit 42,5% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 14 mai 2018.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2010, d'un montant de 3.717.991,000 dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de quatre cent quatre-vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2018**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2017	11.544.025,065
Régularisation du résultat d'exploitation	- 1.376.125,214
Report à nouveau - Exercice 2016	2.674,884
Sommes distribuables - Exercice 2017	10.170.574,735
Dividendes	10.169.593,280
Report à nouveau - Exercice 2017	981,455

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2017 à **3,520 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 981,455 dinars au compte report à nouveau.

- Suite -

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **18 mai 2018**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, les administrateurs suivants :

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Mhamed BRAHAM

Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

SICAV OPPORTUNITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2017	5.772,307
Régularisation du résultat d'exploitation	254,154
Sommes capitalisées – Exercice 2017	6.026,461

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateurs, pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, Monsieur Mhamed BRAHAM et Monsieur Mourad MZALI en remplacement, respectivement, de Monsieur Moez JABEUR et de Madame Inès CHERIF LENGILIZ.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI de son poste d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration sera, ainsi, composé des administrateurs suivants :

Monsieur Chokri DAGDOUG
Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI
Monsieur Mhamed BRAHAM
Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV PROSPERITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2017	132.498,393
Régularisation du résultat d'exploitation	77.386,547
Sommes capitalisées - Exercice 2017	209.884,940

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateurs, pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, Monsieur Mhamed BRAHAM et Monsieur Mourad MZALI en remplacement, respectivement, de Monsieur Moez JABEUR et de Madame Inès CHERIF LENGILIZ.

- Suite -

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI de son poste d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration sera, ainsi, composé des administrateurs suivants :

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Mhamed BRAHAM

Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2017	8.831.995,481
Régularisation du résultat d'exploitation	295.500,001
Sommes capitalisées – Exercice 2017	9.127.495,482

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateurs, pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018, Monsieur Mhamed BRAHAM et Monsieur Mourad MZALI en remplacement, respectivement, de Monsieur Moez JABEUR et de Madame Inès CHERIF LENGILIZ.

- Suite -

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI de son poste d'administrateur de la société.

Le conseil d'administration sera, ainsi, composé des administrateurs suivants :

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Mhamed BRAHAM

Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	172,962	173,025		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,342	117,387		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,221	100,257		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,604	102,642		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,508	103,549		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,439	15,444		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,971	113,011		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,110	1,110		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,690	101,729		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,588	1,589		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,989	42,002		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,794	56,810		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,053	124,344		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,741	121,468		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,015	151,515		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	551,882	553,480		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	127,396	128,487		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	136,580	137,732		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,064	141,169		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	118,706	119,301		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	118,601	119,621		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	168,625	168,729		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,333	99,544		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	105,574	105,882		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	167,705	168,365		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	145,479	146,170		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	112,313	112,742		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	113,645	114,141		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,369	23,602		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2362,826	2359,378		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	127,563	126,949		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,560	159,440		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,143	190,644		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,515	18,541		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5374,164	5369,554		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,885	2,835		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,461	2,427		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,272	1,263		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,152	1,147		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,188	1,178		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,197	1,185		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,821	126,698		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	122,172	121,821		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1128,641	1108,430		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,907	11,796		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,835	10,797		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,660	109,699
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,135	104,167
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,642	106,680
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,071	104,107
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,922	105,962
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,617	108,649
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,286	106,328
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,908	102,940
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,582	104,615
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,652	105,690
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,697	104,734
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,426	108,469
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,228	106,261
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,062	105,092
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,438	100,477
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,268	105,301
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,409	104,457
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,327	105,360
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,492	106,518
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,429	104,471
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,355	104,392
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,507	106,539
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,599	103,632
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,771	10,775
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,013	105,047
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,579	105,618
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,298	106,338
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,574	10,578

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,525	62,849
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,100	105,595
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,367	18,381
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	314,157	316,496
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,513	30,541
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2492,155	2507,427
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,149	76,125
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,509	57,570
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	113,967	114,420
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	102,004	102,719

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,150	11,172
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,986	12,045
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,202	15,305
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,389	14,523
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,539	15,710
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,361	13,444
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	158,326	159,097
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	147,661	148,222
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,332	9,348
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	121,900	121,925
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,504	93,373
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	98,444	98,242
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,007	99,017
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	110,939	111,802
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,791	99,517
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,418	10,452
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	104,778	105,049
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	167,782	169,068

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,954	113,153
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,888	112,959
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,324	117,933
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	215,239	214,615
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,470	192,095
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,120	163,842
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,348	24,138
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,797	149,526
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	119,293	118,269
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9237,410	9274,834
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,039	80,027
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1076,958	1071,398
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6127,779	6088,440
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5368,992	5363,309
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,149	102,218

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	125,583	125,606
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	12041,992	11980,480

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2017

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	907 000	855 505	51 495	82 548
AC11 Investissements de recherche et développement	889 300	837 805	51 495	82 548
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	17 700	0	0
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2 792 589	1 685 539	1 107 050	791 225
AC21 Installations techniques et machines	2 474 035	1 446 986	1 027 050	700 533
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	318 554	238 554	80 000	90 692
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			-	-
AC3 Placements	56 475 561		56 475 561	39 531 178
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	2 740 684		2 740 684	
AC324 Bons et obligation emis par des entreprises avec les quelles l'entreprise d'assu	8 000 000		8 000 000	3 000 000
AC33 Autres placements financiers	0			
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	1 489 999		1 489 999	299 999
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	40 000		40 000	50 000
AC333 Prêts hypothécaires	0			
AC334 Autres prêts	0			
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	43 824 000		43 824 000	35 878 000
AC336 Autres	8 651		8 651	8 651
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	372 227		372 227	294 528
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	5 158 429		5 158 429	3 104 265
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 430 467		2 430 467	1 899 884
AC520 Provisions d'assurance vie	740 325		740 325	500 948
AC530 Provisions pour sinistre (vie)	96 249		96 249	0
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	1 891 388		1 891 388	703 433
AC6 Créances	14 962 355		13 096 601	10 781 403
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	13 648 950	1 822 555	11 826 395	9 869 385
AC611 Primes acquises et non émises	-449 771		-449 771	-630 222
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	12 004 502	1 726 461	10 278 040	8 657 086
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 094 219	96 094	1 998 126	1 842 522
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	2 896		2 896	0
AC63 Autres créances	1 310 509	43 199	1 267 311	912 018
AC631 Personnel	6 377		6 377	25 763
AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	1 081 595		1 081 595	662 371
AC633 Débiteurs divers	222 538	43 199	179 339	223 884
AC7 Autres éléments d'actif	11 260 270	3 421 395	7 838 875	6 733 265
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 517 129		2 517 129	2 006 252
AC72 Charges reportées	0			
AC721 frais d'acquisition reportés	3 854 000		3 854 000	3 496 200
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	3 421 395	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation actif	0		0	0
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	1 152 012		1 152 012	917 328
AC732 Estimations de réassurance - acceptation	0		0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	315 735		315 735	313 485
Total de l'actif	91 556 205	7 784 995	83 728 011	61 023 885

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/ 2017

	31/12/2017	31/12/2016
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	-4 994 657	-7 485 228
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 005 343	7 514 772
CP6 Résultat de l'exercice	3 452 881	2 490 570
Total capitaux propres avant affectation	13 458 224	10 005 343
PA2 Provisions pour autres risques et charges	400 000	500 000
PA23 Autres provisions	400 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes	61 736 146	44 134 125
PA310 Provisions pour primes non acquises	16 188 262	12 806 262
PA320 Provisions d'assurance vie	23 095 635	16 362 979
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	250 286	107 073
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	21 949 851	14 677 165
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	252 112	180 647
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3 607 948	2 430 146
PA6 Autres dettes	4 331 929	3 838 401
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	168 306	41 809
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	2 125 093	1 889 766
PA63 Autres dettes	1 533 397	1 036 926
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	120 449	112 449
PA632 Personnel	402 340	204 837
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	1 010 608	719 640
PA64 Créiteurs divers	505 133	869 901
PA7 Autres passifs		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	193 764	115 870
Total du passif	70 269 787	51 018 542
Total des capitaux propres et du passif	83 728 011	61 023 885

Etat de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance non vie (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017

Notes		Opérations brutes 31/12/2017	Cessions 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2016
PRNV1	Primes acquises (-)	+ 31 562 456	5 149 919	26 412 537	21 248 411
PRNV11	Primes émises et acceptées	+ 34 944 456	5 680 502	29 263 954	24 020 108
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	- 3 382 000	530 583	2 851 417	2 771 697
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 1 432 146		1 432 146	947 046
CHNV1	Charge de sinistres	19 600 484	1 952 326	17 648 158	14 414 966
CHNV11	Montants payés	- 12 327 797	764 371	11 563 427	8 789 067
CHNV12	Variation de provision pour sinistres	- 7 272 687	1 187 955	6 084 732	5 625 898
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	- 71 465		71 465	- 130 139
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes				
CHNV4	Frais d'exploitation	8 635 484		7 350 158	5 928 205
CHNV41	Frais d'acquisition	- 7 707 837		7 707 837	6 936 628
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+ 357 800		357 800	1 225 200
CHNV43	Frais d'administration	- 1 285 447		1 285 447	1 264 528
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+ 1 285 326	1 285 326	1 285 326	1 047 751
CHNV5	Autres charges techniques	- 540 092		540 092	736 310
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance (et/ou de la réassurance non vie)	4 147 077	- 1 912 267	2 234 810	1 246 116

Etat de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance vie (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017

Notes		Opérations brutes 31/12/2017	Cessions 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2016
PRV1	Primes	+ 9 595 711	1 172 299	8 423 412	6 407 693
PRV11	Primes émises et acceptées	+ 9 595 711	1 172 299	8 423 412	6 407 693
PRV2	Produits de placements	+ 1 094 788		1 094 788	751 512
PRV21	Revenus des placements	+ 1 094 788		1 094 788	751 512
PRV22	Produits des autres placements				
CHV1	Charge de sinistres	670 958	194 068	476 890	195 357
CHV11	Montants payés	- 527 744	97 819	429 926	163 411
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	- 143 213	96 249	46 964	31 945
CHV2	Variation des autres provisions techniques	- 6 732 656	239 377	6 493 280	4 786 053
CHV4	Frais d'exploitation	- 1 807 342	493 427	1 313 915	781 800
CHV41	Frais d'acquisition	- 1 363 500		1 363 500	898 571
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43	Frais d'administration	- 443 841		443 841	363 135
CHV44	Commissions reçues des réassureurs		493 427	493 427	479 906
CHV5	Autres charges techniques	- 148 211		148 211	204 835
CHV9	Charges de placements	- 50 086		50 086	40 849
CHV93	Charges de gestion des placements	- 50 086		50 086	40 849
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 281 245	- 245 428	1 035 818	1 150 312

Etat de Résultat (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017

		31/12/2017	31/12/2016
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	2 234 810	1 246 116
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie	1 035 818	1 150 312
PRNT 1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)	1 632 811	1 111 546
	PRNT 11 Revenus des placements	1 632 811	1 111 546
	Sous total 1	4 903 439	3 507 974
PRNT 3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie		
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ ou réassurance non vie)	147 991	115 279
	CHNT 11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	147 991	115 279
	Sous total 2	147 991	115 279
CHNT 2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	1 432 146	947 046
PRNT 2	Autres produits non techniques	232 255	123 003
CHNT 3	Autres charges non techniques	3 098	1 064
	Résultat provenant des activités ordinaires	3 552 458	2 567 588
CHNT 4	Impôts sur le résultat	95 488	71 375
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	3 456 970	2 496 213
PRNT 4	Gains extraordinaires	1 438	247
CHNT 5	Pertes extraordinaires	5 527	5 890
	Résultat extraordinaire	-4 089	-5 643
	Résultat net de l'exercice	3 452 881	2 490 570
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	3 452 881	2 490 570

Tableau des engagements reçus et donnés

		2017	2016
HB1	Engagements reçus	0	0
HB2	Engagements donnés	0	0
	HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données		
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
	HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus		
	HB 24 Autres engagements donnés		
HB 3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB 4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB 5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB 6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)
Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017
(exprimé en dinars)

		2 017	2 016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement des primes reçues des assurés	F01	47 138 911	35 422 948
Sommes versées pour paiement des sinistres	F02	- 13 788 446	- 10 103 385
Encaissement des primes reçues (acceptations)	F03		
Sommes versées pour sinistres (acceptations)	F04		
Commissions versées sur les acceptations	F05		
Décaissements des primes pour les cessions	F06	- 3 906 499	- 2 646 830
Encaissement des sinistres pour les cessions	F07	204 431	208 209
Commissions reçues sur les cessions	F08	922 633	496 832
Commissions versées aux intermédiaires	F09	- 3 557 285	- 2 006 078
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F10	- 5 500 937	- 4 968 131
Variation des dépôts auprès des cédantes	F11		
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F12		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F13	- 53 285 483	- 37 078 000
Encaissements liés à la cession des placements financiers	F14	39 228 000	23 169 000
Taxes sur les assurances versées au trésor	F15	- 5 183 797	- 4 013 035
Produits financiers reçus	F16	1 604 422	1 168 247
Impôt sur les bénéfices payés	F17	- 5 000	
Autres mouvements	F18		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		3 870 950	- 350 224
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	F19	- 774 095	- 161 153
Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	F20		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F21	- 2 740 684	
Décaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F22		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F23		
Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F24		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		- 3 514 779	- 161 153
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission des actions	F25		
Dividendes et autres distributions	F26		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Flux de trésorerie provenant des activités de financements			
Incidence Des Variations De Taux De Change Sur Les Liquidités Ou Equivalents De Liquidités	F30		
Variation de trésorerie		356 171	- 511 377
Trésorerie de début d'exercice		1 867 803	2 379 180
Trésorerie de fin d'exercice		2 223 975	1 867 803

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2017

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 15 000 000 Dinars

RC : B01100102011

Matricule fiscal : 1183749MPM000

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL avenue de la bourse les jardins du lac

2 - Conseil d'Administration

- Monsieur Adel Gar, Président du Conseil d'Administration
- La Société Al Karama Holding S.A
- La Banque Zitouna
- La Société Portefeuille Invest SARL
- L'Etat Tunisien
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

3 - Directeur Général : M. Makrem BEN SASSI

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017 :

L'exercice 2017 a connu les faits marquants suivants :

- 1- Environnement économique national
 - Le Conseil National de la Comptabilité a adopté, lors de sa réunion du 26 décembre 2017, les normes comptables tunisiennes relatives à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful (la NCT 43) et au contrôle interne et l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful (la NCT 44)

- La croissance économique a connu une légère amélioration au cours de l'année 2017, elle s'est élevée à 1,9% contre 1% en 2016.
- Le taux d'inflation a poursuivi sa tendance haussière pour atteindre en moyenne, 5,3% en 2017 contre 3,7% une année auparavant.
- En termes de moyenne annuelle, le dinar a connu en 2017 une dépréciation de 12,8% à l'égard de l'euro, de 11,3% par rapport au dollar américain, de 7,8% vis-à-vis du yen japonais et de 11,9% vis-à-vis du dirham marocain.

2- ZITOUNA TAKAFUL

- Un total du bilan de 83 728 011 Dinars contre 61 023 885 Dinars et un résultat net de 3 452 881 Dinars contre 2 490 570 Dinars au 31/12/2016 soit une progression de 39%.
- Amélioration sensible du résultat non vie qui passe de 1 246 116 Dinars au 31/12/2016 à 2 234 810 Dinars au 31/12/2017.
- Des fonds propres de 13 458 224 Dinars contre 10 005 343 Dinars au 31/12/2016.
- Des engagements techniques nets de recours à encaisser de 61 736 146 Dinars contre 44 134 125 Dinars au 31/12/2016 soit une évolution de 40 %.
- Des sinistres payés non vie nets de réassurance passant de 8 789 067 Dinars à 11 563 427 Dinars soit une augmentation de 32%
- Des sinistres payés vie nets de réassurance passant de 163 411 Dinars au 31/12/2016 à 429 926 Dinars au 31/12/2017 soit une augmentation de 163%
- Des placements financiers de 56 475 561 Dinars contre 39 531 178 Dinars au 31/12/2016.
- Des produits financiers passant de 1 863 058 Dinars au 31/12/2016 à 2 727 599 Dinars au 31/12/2017.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés

Les frais engagés avant la phase de mise en exploitation de ZITOUNA TAKAFUL sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément au paragraphe 13 de la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Politique d'amortissement

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

D- Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises l'assurance et/ou de réassurances.

E- Affectation des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels présentent un solde net au 31/12/2017 de **51 495** Dinars, ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute	Acquisition 2017	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort 2017	Total Amort.	Valeur nette
Logiciels	880 052	9 249	889 300	797 504	40 301	837 805	51 495
Autres immobilisations incorporelles	17 700	0	17 700	17 700	0	17 700	0
Total	897 752	9 249	907 000	815 204	40 301	855 505	51 495

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2017 un montant net de **1 107 050** Dinars :

Désignations	Valeur brute 31/12/2016	Acquisition 2017	Cession 2017	Valeur brute 31/12/2017	Amort. 31/12/2016	Reprise 31/12/2017	Dotation Amort. 2017	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	380 353	444 000	104 939	719 414	328 624	104 939	101 510	325 194	394 220
Mobilier et Matériel de Bureau	307 608	35 132	24 186	318 554	216 916	20 166	41 804	238 554	80 000
Matériel Informatique	696 530	94 456	0	790 986	461 400	0	94 522	555 922	235 064
AAI	847 021	116 614	0	963 636	433 347	0	132 522	565 870	397 766
Total	2 231 512	690 202	129 125	2 792 589	1 440 288	125 106	370 358	1 685 539	1 107 050

AC3 – Placements

Les placements totalisent au 31/12/2017 un montant net de **56 475 561** Dinars contre un montant de **39 531 178** Dinars au 31/12/2016 soit une augmentation de **16 944 382** Dinars qui se détaillent comme suit :

Désignations	2017	2016	Variation
Terrain d'exploitation	2 740 684	0	2 740 684
Titres Participatifs BZ 2015	8 000 000	3 000 000	5 000 000
Actions Zitouna Tamkeen	1 489 999	299 999	1 190 000
Emprunt National	40 000	50 000	-10 000
Placements bancaires	43 824 000	35 878 000	7 946 000
Dépôts et cautionnement	8 651	8 651	0
Créances auprès des Entreprises Cédantes	372 227	294 528	77 698

Total	56 475 561	39 531 178	16 944 382
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2017 un montant net de **5 158 429** Dinars contre **3 104 265** Dinars au 31/12/2016 soit une augmentation de **2 054 164** Dinars :

Libellés	2017	2016	Variation
Provisions pour primes non acquises	2 430 467	1 899 884	530 583
Provisions d'assurance vie	740 325	500 948	239 377
Provisions pour sinistres vie	96 249	0	96 249
Provisions pour sinistres non vie	1 891 388	703 433	1 187 955
Total	5 158 429	3 104 265	2 054 164

AC6 – Créances

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2017 à un montant net de **11 826 395** Dinars contre un total de **9 869 385** Dinars au 31/12/2016 soit une variation de **1 957 010** Dinars qui se détaille ainsi :

LIBELLES	2017	2016	Variation
Primes acquises et non émises	184 639	71 540	113 099
Primes à annuler	-634 410	-701 763	67 353
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 004 502	10 217 742	1 786 760
Provision sur créance	-1 726 461	-1 560 657	-165 805
IDA	1 189 491	1 102 834	86 657
Hors IDA	904 728	800 818	103 910
Provision sur créance IDA et Hors IDA	-96 094	-61 131	-34 963
Total	11 826 395	9 869 385	1 957 010

AC63 Autres créances :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2017 de **1 267 311** Dinars, elle est alimentée principalement des créances vis-à-vis des agents d'assurances et des créances vis-à-vis de l'Etat (retenues à la source et reports d'impôts) soient respectivement de **179 339** Dinars et **1 081 595** Dinars.

AC7 Autres éléments d'actif

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2017 de **2 517 129** Dinars contre **2 006 252** Dinars au 31/12/2016, elle se détaille comme suit :

LIBELLES	2017	2016	Variation
Comptes courants bancaires	2 209 374	1 865 677	343 697
Caisse	14 600	2 126	12 474
Valeur à L'Encaissement	293 154	138 449	154 705
Total	2 517 129	2 006 252	510 877

AC721 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2017, cette rubrique présente un solde de **3 854 000** Dinars. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de résultat technique) aux primes émises.

AC722 Autres charges à répartir

Cette rubrique est alimentée des frais préliminaires engagés par la société avant sa mise en exploitation commerciale et des frais de communication. Ces frais ont été totalement résorbés au cours de l'exercice 2015.

Libellé	Valeur brute	Résorption	Net
Frais préliminaires	2 431 619	2 431 619	0
Frais de Communication	989 777	989 777	0
Total	3 421 395	3 421 395	0

AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus

Il s'agit du profit sur les placements bancaires BZ (ISTITHMAR MOUAJAH) acquis à l'exercice 2017 et non encore échus. Le montant net de cette rubrique au 31/12/2017 est de **1 152 012** Dinars.

AC733 Autres comptes de régularisation Actif

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2017. Ces charges s'élèvent à **315 735** Dinars.

CP1 - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Résultat	Résultat reporté	Total
Capitaux Propres Au 31/12/2016	15 000 000	2 490 570	-7 485 228	10 005 343
Affectation du résultat 2016		-2 490 570	2 490 570	0
Résultat de l'Exercice 2017		3 452 881		3 452 881

Capitaux Propres Au 31/12/2017	15 000 000	3 452 881	-4 994 657	13 458 224
---------------------------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de 15 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar, réparties comme suit :

Libellé	Nombre d'actions
Société Karama Holding S.A	8 699 995
Banque Zitouna S.A	4 500 000
Société Portefeuille Invest	1 800 000
L'Etat tunisien	3
Mr. Adel Grar	1
Mr. Mahfoudh Barouni	1
Total	15 000 000

PA3 – Provisions techniques brutes

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2017 un montant de **16 188 262** Dinars.

PA320 : Provisions d'assurance vie

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques vie soit un montant au 31/12/2017 de **23 095 635** Dinars. Les provisions mathématiques vie correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré.

PA330 : Provisions pour sinistre vie

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde net au 31/12/2017 de **250 286** Dinars.

PA331 : Provisions pour sinistre non vie

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;

- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2017 une seule méthode (Dossier par dossier)
Le montant des provisions pour sinistres à payer, net de recours, au 31/12/2017 s'élèvent à **21 949 851** Dinars.

PA361 : Autres provisions techniques

Cette rubrique présente le solde au 31/12/2017 de la provision pour risque en cours. Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge de sinistre et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises. Cette rubrique présente un solde de **252 112** Dinars

PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques.

Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2017 de **3 607 948** Dinars.

PA6 – Autres Dettes

PA61 : Dettes nées d'assurances directes

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de **168 306** Dinars. Elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires.

PA62 : Dettes nées de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à **2 125 093** Dinars.

PA631 : Dépôt et cautionnements reçus

Le solde de cette rubrique est de **120 449** Dinars. Il représente les cautions reçus auprès des agents d'assurance agréés.

PA632 : Personnel

Le solde de cette rubrique est de **402 340** Dinars. Elle est alimentée principalement par le solde du compte dettes pour congés à payer, et la prime de rendement au titre de l'exercice 2017.

PA633 : Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Le solde de cette rubrique est de **1 010 608** Dinars. Il correspond aux « cotisations CNSS » à payer au titre du 4^{ème} trimestre 2017 et aux taxes et impôts relatives au mois de décembre 2017.

PA64 Crédoiteurs Divers

La rubrique « créateur divers » s'élève au 31/12/2017 à **505 133** Dinars. Elle est alimentée principalement par les soldes des comptes fournisseurs.

PA712 Autres comptes de régularisation Passif

Cette rubrique est alimentée des charges à payer au titre de l'exercice 2017 qui s'élèvent à **193 764** Dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

PRNV1 : Primes Acquisées

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2017 de **26 412 537** Dinars qui se détaille comme suit :

Branches/Primes acquises	Primes émises et acceptées	Annulation	Prime à Annuler	Primes acquises non émises	Primes non acquises	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2017
AUTO	23 018 744	-340 057	-238 133	32 850	-2 306 888	-370 462	19 796 054
TRANSPORT	2 025 607	-2 986	1 530	37	-63 498	-1 293 143	667 548
INCENDIE	2 451 522	-14 360	724	5 671	-356 536	-1 523 172	563 849
CONSTRUCTION	898 173	-51 927	121 944	0	-261 168	-405 161	301 860
RC	260 383	-8 808	-4 759	0	-5 740	-16 815	224 261
RDS	913 664	-19 753	-10 673	2 408	-152 786	-492 282	240 578
ASSISTANCE	1 971 485	-15 567	-8 411	0	-125 358	-1 048 883	773 266
MALADIE	2 599 716	-11 002	4 880	72 133	-1 510	0	2 664 216
ACCIDENT	1 293 731	-2 799	-1 512	0	-108 515	0	1 180 904
Total	35 433 025	-467 258	-134 410	113 099	-3 382 000	-5 149 919	26 412 537

PRNT3 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie. Il s'agit des produits nets des placements « ISTITHMAR MOUJAH » et des rémunérations nettes des dépôts relatifs aux cotisations TAKAFUL GENERAL.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2017 de **1 432 146** Dinars :

Libellé	2017	2016	Variation
Revenus des dépôts	43 253	28 880	14 373
Revenus des placements	1 532 220	1 030 448	501 772
Charges de placements	143 327	112 282	37 145

Produits de Placements Non vie Nets	1 432 146	947 046	479 000
--	------------------	----------------	----------------

CHNV1 : Charges de sinistres

CHNV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2017 un solde net de **11 563 427** Dinars :

Libellé	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations brutes 2016	Cessions 2016	Opérations nettes 2016
Sinistres payés nets de recours	12 327 797	764 371	11 563 427	9 029 130	240 063	8 789 067
Total	12 327 797	764 371	11 563 427	9 029 130	240 063	8 789 067

CHNV12 : Variation de provision pour sinistres

Le montant de la variation des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2017 s'élèvent à **6 084 732** Dinars, détaillé ainsi.

Libellé	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations brutes 2016	Cessions 2016	Opérations nettes 2016
Variation des provisions pour Sinistres	7 272 687	1 187 955	6 084 732	6 133 613	507 714	5 625 898
Total	7 272 687	1 187 955	6 084 732	6 133 613	507 714	5 625 898

CHNV2 : Variation des autres provisions techniques

Le montant porté au niveau de cette rubrique correspond à la variation des provisions pour risque en cours qui s'élèvent à **71 465** Dinars au 31/12/2017.

CHNV4 : Frais d'exploitation

CHNV41 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2017 de **7 707 837** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **2 225 631** Dinars et **5 482 206** Dinars.

CHNV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2017 est de **1 285 447** Dinars.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non vie sont arrêtées au 31/12/2017 à **1 285 326** Dinars contre **1 047 751** Dinars en 2016.

CHNV5 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2017 de **540 092** Dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

PRV1 : Primes émises et acceptés

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2017 de **8 423 412** Dinars qui se détaille comme suit :

Branches/Primes acquises	Primes émises	Annulation	Variation des Primes A Annuler	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2017
PREVOYANCE	4 597 468	-3 602	37 955	-1 148 529	3 483 293
MIXTE	3 042 857	-235 530	129 778	-23 770	2 913 335
EPARGNE	2 029 980	-37 225	34 029	0	2 026 784
Total	9 670 304	-276 356	201 763	-1 172 299	8 423 412

PRV2 : Produits de placements

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2017 de 1 094 788 Dinars qui se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Produit de placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	1 077 929	741 067	336 862
Rémunération sur dépôts	16 859	10 446	6 413
TOTAL	1 094 788	751 512	343 276

CHV1 : Charges de sinistres

CHV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2017 un solde net de **429 926** Dinars. Ils correspondent aux sinistres payés et aux frais internes notamment les frais de personnel, la quote-part de loyer et les amortissements du mobilier et du matériel engagés dans le cadre de cette activité.

CHV4 : Frais d'exploitation

CHV41 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2017 de **1 363 500** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **721 581** Dinars et **641 919** Dinars.

CHV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2017 est de **443 841** Dinars.

CHV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2017 s'élève à **493 427** Dinars.

CHV5 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2017 de **148 211** Dinars.

CHV9 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2017 de **50 086** Dinars contre un solde de 40 849 Dinars au 31/12/2016.

VII - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

PRNT11 : Revenus de placements

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2017 de **1 632 811** Dinars, il est détaillé comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Revenus des placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	1 581 959	1 067 481	514 478
Revenus des Dépôts	50 852	44 065	6 787
Total	1 632 811	1 111 546	521 265

CHNT1 : Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2017 de **147 991** Dinars :

Libellé	2017	2016	Variation
Rémunération sur dépôt de réassurance	78 439	60 170	18 269
Frais bancaires	4 665	2 997	1 668
Frais de gestion internes	64 887	52 112	12 775
Total	147 991	115 279	32 712

PRNT2 : Autres Produits Non Techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31/12/2017 de **232 255** Dinars, ils englobent principalement les indemnisations des sociétés d'assurance et la refacturation des loyers au profit des agents agréés

VIII - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

La trésorerie a atteint, au 31/12/2017, **2 223 975** Dinars contre **1 867 803** Dinars au 31/12/2016, soit une variation positive de **356 171** Dinars :

- Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation sont de **3 870 950** Dinars au 31/12/2017 contre - **350 224** Dinars au 31/12/2016.
- Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement sont de **3 514 779** dinars au 31/12/2017 contre - **161 153** Dinars au 31/12/2016.

IX - INFORMATIONS DIVERSES :

1. Ventilation des primes par Zone Géographique

Les primes émises nettes de taxes et d'annulations sur exercices en cours s'élèvent, au 31/12/2017, à **45 103 329** Dinars, elles se détaillent par zone géographique comme suit :

Zone	2017	2016	Variation
Grand Tunis	30 158 329	26 148 312	4 010 017

Sahel	5 921 000	4 452 000	1 469 000
Sfax & Sud	9 024 000	5 792 000	3 232 000
Total général	45 103 329	36 392 312	8 711 017

2. Ventilation des frais de Personnel

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2017 à la somme de **4 606 000** Dinars et sont ventilés comme suit :

Nature	2017	2016	Variation
Charges de personnel	4 478 000	3 602 000	876 000
Formation	59 000	27 000	32 000
Autres	69 000	52 000	17 000
Total général	4 606 000	3 681 000	925 000

3. Décompte Fiscal

	2017
RESULTAT NET COMPTABLE	3 452 881
I. Réintégrations	2 392 048
II. Déductions	735 526
Résultat Fiscal Après Déduction Des Provisions et Avant Déduction Des Déficits et Des Amortissements	3 999 682
Réintégration des Amortissements de l'Exercice	390 492
Déduction des déficits reportés	-1 833 877
Déduction amortissement de l'exercice	-390 492
Déduction amortissement réputés différés en périodes déficitaires	-2 255 492
Résultat Après Déduction Des Déficits et Amortissements	-89 687
Résultat Fiscal Après Déduction Des Provisions et Avant Déduction Des Déficits et Des Amortissements	-89 687
Chiffre d'affaires BRUT	47 744 111
Minimum d'impôts	95 488
Impôts Dus	95 488
Retenue à la source subie	1 081 595
Report d'impôts	986 106

4. Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

4-1 Créances :

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	-449 771	0	0	-449 771
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	10 387 970	1 616 533	0	12 004 502
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 706 652	387 567	0	2 094 219

Créances nées d'opérations de réassurance	2 896	0	0	2 896
Personnel	6 377	0	0	6 377
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	1 081 595	0	0	1 081 595
Débiteurs divers	115 172	107 366	0	222 538
Total	12 850 889	2 111 466	0	14 962 355

4-2 Dettes :

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	168 306	0	0	168 306
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 125 093	0	0	2 125 093
Dépôts et cautionnements reçus	120 449	0	0	120 449
Personnel	402 340	0	0	402 340
Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	1 010 608	0	0	1 010 608
Créditeurs divers	505 133	0	0	505 133
Total	4 331 929	0	0	4 331 929

ANNEXE N°9 : Etat Récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements Immobilier et Placement Immobilier en Cours	2 740 684	2 740 684	2 740 684	0
Actions et autres titres revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1 489 999	1 489 999	1 489 999	0
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres	8 040 000	8 040 000	8 040 000	0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	372 227	372 227	372 227	0
Autres dépôts	43 832 651	43 832 651	43 832 651	0
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus</i>				
Total	56 475 561	56 475 561	56 475 561	0
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	45 225 983	45 225 983	45 225 983	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	10 204 137	10 204 137	10 204 137	

La politique de placement de ZITOUNA TAKAFUL s'inscrit dans la logique du respect des dispositions de l'article 31 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 (fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation), des textes réglementaires l'ayant amendé et complété par la suite et des fondements de la finance islamique.

Le défaut d'émission de Sukuk par l'Etat tunisien ne permet pas à ZITOUNA TAKAFUL de se conformer entièrement aux dispositions de l'article 31 sus indiqué.

ANNEXE N°10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2015					
Règlements cumulés	1 378 564	4 082 935	3 439 575		
Provisions pour sinistres	503 347	2 737 598	4 890 053		
Total charges des sinistres	1 881 911	6 820 533	8 329 628		
Primes acquises	2 453 825	11 722 539	17 878 806		
% sinistres / primes acquises	76,69%	58,18%	46,59%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2016					
Règlements cumulés	1 543 848	4 779 496	6 193 708	5 203 083	
Provisions pour sinistres	274 571	1 752 199	3 643 723	9 160 051	
Total charges des sinistres	1 818 420	6 531 695	9 837 430	14 363 134	
Primes acquises	2 453 825	11 722 539	17 878 806	25 232 085	
% sinistres / primes acquises	74,11%	55,72%	55,02%	56,92%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	1 601 436	5 137 842	7 147 704	9 471 762	6 958 709
Provisions pour sinistres	217 446	1 034 982	2 301 953	6 330 211	11 767 099
Total charges des sinistres	1 818 882	6 172 824	9 449 657	15 801 973	18 725 808
Primes acquises	2 453 825	11 722 539	17 878 806	25 232 085	31 562 456
% sinistres / primes acquises	74,12%	52,66%	52,85%	62,63%	59,33%

ANNEXE N°11 : Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Raccordement
Revenu des placements immobiliers			PRNT 11 + PRV 21
Revenu des participations			PRNT 11 + PRV 21
Revenu des autres placements	2 727 599		PRNT 11 + PRNT3+PRV21
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			PRNT 2
Total produits des placements	2 727 599	0	
Intérêts			CHNT 11 + CHV 9
Frais externes			CHNT 3
Autres frais		198 078	
Total charges des placements		198 078	

ANNEXE N°12 : Etat de Résultat Technique Par Catégorie - VIE

	PREVOYANCE	MIXTE	EPARGNE	Total
Primes	4 631 822	2 937 105	2 026 784	9 595 711
Charges de prestations	-434 893	-160 912	-75 153	-670 958
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-2 028 176	-2 715 280	-1 989 200	-6 732 656
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0		0	0
Solde de souscription	2 168 752	60 914	-37 569	2 192 097
Frais d'acquisition	-1 001 914	-287 511	-74 075	-1 363 500
Autres charges de gestion nettes	-526 927	-23 682	-41 444	-592 052
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 528 841	-311 193	-115 518	-1 955 553
Produits nets de placements	563 026	276 928	204 747	1 044 701
Participation aux résultats et intérêts techniques	0		0	0
Solde financier	563 026	276 928	204 747	1 044 701
Primes cédées et / ou rétrocédées	-1 148 529	-23 770	0	-1 172 299
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	169 068	25 000	0	194 068
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	235 156	4 221	0	239 377
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0		0	0
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	507 828	-14 401	0	493 427
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	-236 477	-8 951	0	-245 428
Résultat technique	966 460	17 698	51 660	1 035 818
<i>Informations complémentaires</i>				
Montant des rachats	0	121 526	25 916	147 442
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0			0
Provisions techniques brutes à la clôture	12 227 778	6 615 126	4 503 017	23 345 921
Provisions techniques brutes à l'ouverture	10 058 186	3 900 525	2 511 341	16 470 051
<u>A déduire</u>	<u>0</u>	-	0	0
Provisions devenues exigibles	0		0	0

ANNEXE N°13 : Etat de Résultat Technique par Catégorie - NON VIE

	AUTO	TRANS	INCENDIE	CONSTRU	RC	DIVERS	ASSIST	MALADIE	ACCIDENT	Total
Primes acquises	20 166 516	1 960 691	2 087 021	707 021	241 076	732 860	1 822 149	2 664 216	1 180 904	31 562 456
Primes émises	22 473 404	2 024 189	2 443 557	968 190	246 816	885 646	1 947 508	2 665 727	1 289 420	34 944 456
Variation des primes non acquises	-2 306 888	-63 498	-356 536	-261 168	-5 740	-152 786	-125 358	-1 510	-108 515	-3 382 000
Charges de prestation	-14 872 802	-405 949	-1 473 633	-89 135	-126 746	-208 247	-23 937	-2 439 668	-31 833	-19 671 949
Prestations et frais payés	-9 147 286	-131 535	-539 311	-27 676	-67 119	-80 135	-23 937	-2 272 312	-38 487	-12 327 797
Charges des provisions pour prestations et diverses	-5 725 516	-274 415	-934 322	-61 459	-59 627	-128 112	0	-167 356	6 654	-7 344 152
Solde de souscription	5 293 715	1 554 742	613 389	617 886	114 330	524 613	1 798 213	224 548	1 149 071	11 890 507
Frais d'acquisition	-4 113 683	-786 957	-819 230	-359 994	-84 539	-169 746	-293 177	-376 603	-346 109	-7 350 037
Autres charges de gestion nettes	-953 923	-191 338	-110 061	-90 460	-16 740	-69 555	-110 571	-127 580	-155 310	-1 825 539
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 067 606	-978 295	-929 291	-450 455	-101 279	-239 300	-403 748	-504 183	-501 419	-9 175 576
Produits nets de placements	1 229 915	-2 598	106 566	49 564	14 120	10 640	12 260	10 512	1 168	1 432 146
Participation aux résultats										
Solde financier	1 229 915	-2 598	106 566	49 564	14 120	10 640	12 260	10 512	1 168	1 432 146
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-370 462	-1 293 143	-1 523 172	-405 161	-16 815	-492 282	-1 048 883	0	0	-5 149 919
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	78 823	267 170	361 992	2 763	0	53 622	0	0	0	764 371
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	241 995	243 346	640 302	64 600	0	-2 289	0	0	0	1 187 955
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats										0
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	0	398 485	506 650	170 748	3 834	205 609	0	0	0	1 285 326
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	-49 644	-384 141	-14 228	-167 050	-12 981	-235 339	-1 048 883	0	0	-1 912 267
Résultat technique	1 406 379	189 707	-223 565	49 946	14 190	60 613	357 842	-269 123	648 820	2 234 810
Informations complémentaires										
Provisions pour primes non acquises clôture	10 790 290	357 516	1 845 632	1 535 154	101 657	368 788	849 959	41 197	298 070	16 188 262
Provisions pour primes non acquises ouverture	9 172 045	294 019	1 489 096	1 273 985	95 917	216 001	248 756	1 563	14 881	12 806 262
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	23 066 327	427 167	1 764 129	212 029	322 189	201 247		395 032	490	26 388 610
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	16 378 819	304 046	861 221	150 570	255 619	49 580		233 216	7 144	18 240 215
Autres provisions techniques clôture	239 255	0			7 040				5 817	252 112
Autres provisions techniques ouverture	172 943				7 420				284	180 647

ANNEXE N°14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

	Exercice				
	2013	2014	2015	2016	2017
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
. Variation de la provision pour participation aux bénéfices					
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
. Provisions mathématiques moyennes	2 869 330	6 049 644	9 632 145	13 977 276	19 729 307
. Montant minimum de participation					
. Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts Tech.) dont variation de la provision pour PB					

ANNEXE N°15 : Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie

	Rattachement	Ass Vie et Capit
Primes	PRV1 1° colonne	9 595 711
Charges de prestations	CHV1 1° colonne	670 958
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1° colonne	6 732 656
Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	0
Solde de souscription		2 192 097
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	1 363 500
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV 4	592 052
Charges d'acquisition et de gestion nettes		1 955 553
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 044 701
Participations aux résultats et intérêts techniques	CHV31 1°colonne	
Solde financier		1 044 701
Primes cédées et/ ou rétrocédées	PRV1 2° colonne	1 172 299
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne	194 068
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne	239 377
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne	0
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne	493 427
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		245 428
Résultat technique		1 035 818
<i>Informations complémentaires</i>		
Montant des rachats		147 442
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		23 345 921
Provisions techniques brutes à l'ouverture		16 470 051
<u>A déduire</u>		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N°16 : Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Entreprises d'assurance et / ou de réassurance non vie

	Rattachement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1° colonne	34 944 456
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne	3 382 000
Charges de prestations		31 562 456
Prestations et frais payés	CHNV11 1° colonne	12 327 797
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne	7 344 152
Solde de souscription		11 890 507
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	7 350 037
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	1 825 539
Charges d'acquisition et de gestion nettes		9 175 576
Produits nets de placements	PRNT3	1 432 146
Participations aux résultats	CHNV3 1° colonne	0
Solde financier		1 432 146
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne	5 149 919
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne	764 371
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV 6 2° colonne	1 187 955
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2° colonne	0
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 285 326
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		1 912 267
Résultat technique		2 234 810
<i>Informations complémentaires</i>		
Provisions pour primes non acquises clôture		16 188 262
Provisions pour primes non acquises ouverture		12 806 262
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		26 388 610
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		18 240 215
Autres provisions techniques clôture		252 112

Autres provisions techniques ouverture		180 647
<u>A déduire</u>		
Provisions devenues exigibles		

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2017

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23/05/2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « Zitouna Takaful » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017 faisant apparaître un total de 83 728 011 Dinars , l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 3 452 881 Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 2 223 975 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

ECC-MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2017

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2017 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Au cours de 2017, la société a souscrit des contrats « ISTITHMAR MOUAJAH » auprès de la Banque Zitouna pour un total de 48 824 000 Dinars, détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2017 (DT)
Opérateur	1 715 000	22 540
Participants- Family	19 649 000	440 454
Participants- General	27 460 000	603 779
Total	48 824 000	1 066 773

- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2017 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 5 000 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	3 300 000
Participants- Family	1 700 000
Total	5 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
- ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
- ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,25% et un complément variable de 1,75%.
- ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 30/06/2017 et sont remboursables à la fin des 7 ans
- ✓ Ces titres ont généré des produits en 2017 à hauteur de 200 809 Dinars.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'Administration en date du 23 mai 2017.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 dont voici les principaux volumes réalisés :

- Au cours de 2016, la société a souscrit auprès de la Banque Zitouna, des contrats « ISTITHMAR MOUAJAH » venant à échéance en 2017 et ce pour un total de 35 878 000 Dinars. Ces contrats ont généré un produit de placement au titre de 2017 de 1 162 947 Dinars.
- Une convention d'assistance conclue avec la Banque Zitouna en vertu de laquelle la Zitouna Takaful couvre les cartes électroniques délivrées par la Banque Zitouna à sa clientèle en contrepartie d'une prime sur laquelle la Banque Zitouna perçoit une commission calculée au Taux de 20% TTC.
- La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012. Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 26/12/2012.
- La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2017 relativement à ces dépôts s'élève à 67 710 Dinars.
- La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque. Cette convention prévoit un taux de rémunération de 10% au profit de la banque.

- La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.
- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2015 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 3 000 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	2 200 000
Participants- Family	800 000
Total	3 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
- ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
- ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance et un complément variable
- ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 25/12/2015 et sont remboursables à la fin des 7 ans
- ✓ Ces titres ont généré des produits en 2017 à hauteur de 241 980 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 03/10/2017. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 270 000 Dinars. Cette décision est applicable à compter du 1er Avril 2017.
- Il bénéficie en outre d'un bonus annuel dont le montant net est fixé pour l'exercice 2017 à 70 000 Dinars selon décision du Conseil d'Administration du 09/03/2018.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés en 2017 par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/05/2017 dont le montant est fixé à 1500 Dinars brut par séance avec un plafond de 6 000 Dinars brut par administrateur et par exercice.
- Les membres des comités émanant du Conseil d'Administration sont rémunérés en 2017 par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du

23/05/2017 dont le montant est fixé à 600 Dinars brut par séance avec un plafond de 3 000 Dinars brut par administrateur et par exercice.

C.2- Les obligations et engagements de la société ZITOUNA TAKAFUL envers ses dirigeants tels qu'elles ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

Montants bruts en dinars	Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passifs	Charge de l'exercice	Passifs
Rémunération annuelle brute dont avantages en nature	360 616	117 419	45 000	45 000
Charges sociales et fiscales	35 808	3 250		
Provision pour congés payés	11 899	32 589		
Total des obligations et engagements vis-à-vis des Dirigeants	408 323	153 259	45 000	45 000

Il est à signaler que la rémunération du directeur général telle qu'indiquée au niveau du tableau ci-dessus tient compte du montant du bonus qui a été décidé par le Conseil d'Administration du 09/03/2018.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 Avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

ECC-MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2017

BILAN ACTIFS

Actifs	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		884 228	883 308
Moins : Amortissements Incorporelles		- 878 853	- 828 582
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	5 375	54 726
Immobilisations corporelles		7 394 148	7 060 710
Moins : Amortissements corpo		- 6 155 213	- 5 703 349
Immobilisations corporelles nettes	2-2	1 238 935	1 357 361
Immobilisations financières		163 118	123 423
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes	2-3	163 118	123 423
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 407 428	1 535 510
Autres actifs non courants	2-4	-	1
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 407 428	1 535 511
ACTIFS COURANTS			
Stocks		807 650	1 558 166
Moins : Provisions Stocks		- 128 617	- 100 260
Stocks nets	2-5	679 033	1 457 906
Clients et comptes rattachés		2 691 637	1 756 641
Moins : Provisions Clients		- 466 816	- 399 680
Clients nets	2-6	2 224 821	1 356 962
Autres actifs courants		1 927 497	1 261 273
Moins : Provisions AAC		- 32 027	- 32 027
Autres actifs courants nets	2-7	1 895 470	1 229 245
Placements et autres actifs financiers		2 112 460	1 451 663
Liquidités et équivalents de liquidités	2-8	5 504 798	4 794 237
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		12 416 582	10 290 013
TOTAL DES ACTIFS		13 824 010	11 825 524

BILAN PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		3 581 176	3 932 260
Réserves légales		208 333	208 333
Résultats reportés		1 549 894	1 131 937
Résultats en instance d'affectation		-	-
Total des capitaux propres avant résultat		7 422 737	7 355 864
Résultat de l'exercice		1 198 349	1 013 592
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	8 621 086	8 369 457
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	3-2	-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		365 779	365 779
Total des passifs non courants		365 779	365 779
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	2 949 016	1 539 051
Autres passifs courants	3-4	1 888 128	1 551 238
Concours bancaires et autres passifs financiers	3-5	-	-
Total des passifs courants		4 837 144	3 090 288
Total des passifs		5 202 923	3 456 068
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		13 824 010	11 825 524

ETAT DE RESULTAT

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	4-1		
Revenus		7 503 806	7 085 187
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		7 503 806	7 085 187
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		-750515	328 110
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	- 3 010 958	- 3 908 930
Charges de personnel	4-3	- 1 456 697	- 1 301 017
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 725 376	- 766 983
Autres charges d'exploitation	4-5	- 660 641	- 607 633
Total des charges d'exploitation		- 6 604 188	- 6 256 453
Résultat d'exploitation		899 618	828 734
Charges financières nettes	4-6	- 63 744	- 33 677
Produits de placements	4-7	484 420	372 933
Autres gains ordinaires	4-8	10 196	13 194
Autres pertes ordinaires		-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 330 490	1 181 185
Impôt sur les bénéfices		- 132 140	- 121 886
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 198 349	1 059 299
Eléments extraordinaires		-	- 45 707
Résultat net de l'exercice		1 198 349	1 013 592
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		1 198 349	1 013 592

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		1 198 349	1 013 592
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		597 629	771 376
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		750 515	- 328 110
- Créances		- 934 995	- 132 423
- Autres Actifs		- 666 225	- 297 500
- Fournisseurs et autres dettes		1 746 856	- 124 459
* Résorption subventions		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 692 130	902 476
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 334 357	- 771 836
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		- 39 695	7 040
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 374 052	-764 496
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés		- 595 636	- 729 167
Encaissements provenant des opérations sur le capital		- 351 084	- 279 372
Encaissement provenant des opérations sur les placements		- 660 797	544 197
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		-	- 7 594
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 607 517	- 471 935
Variation de trésorerie		710 561	- 334 255
Trésorerie au début de l'exercice		4 794 237	5 128 492
Trésorerie à la fin de l'exercice		5 504 798	4 794 237

ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

DÉSIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Revenus	7 503 806	7 085 187
Production	7 503 806	7 085 187
Achats consommés	- 3761 474	- 3 580 820
Autres charges externes	- 660 641	- 607 633
Valeur ajoutée brute	3 081 692	2 896 734
Charges de personnel	- 1 456 697	- 1 301 017
Impôt et taxes		
EBITDA	1 624 994	1 595 717
Charges financières nettes	- 63 744	- 33 677
Produits de placement	484 420	372 933
Dotations aux amortissements	- 606 224	- 692 887
Dotations aux Provisions	- 119 153	- 74 096
Reprise sur provisions clients		
Autres pertes ordinaires	-	-
Autres gains ordinaires	10 196	13 194
Impôt sur les sociétés	- 132 140	- 121 886
Éléments extraordinaires	0	- 45 707
Résultat de l'exercice	1 198 349	1 013 592

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « HEXABYTE » est une société anonyme, qui a pour objet social :

- D'assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet ;
- D'assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels matériels et équipements informatiques.

Et elle peut, généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières et de représentation se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par la société « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

Il est à noter que les dépenses d'aménagements et d'agencements couvrent principalement les différents points de ventes directes de la société. Ces points de ventes font généralement l'objet de contrat de location renouvelable chaque année par tacite reconduction. Vu que notre stratégie est de maintenir notre positionnement géographique, et nous n'avons pas l'intention d'arrêter ces contrats, nous avons opté à un amortissement sur 10 ans.

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comportent les frais préliminaires dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les méthodes de classement et de comptabilisation desdits frais sont conformes aux recommandations de la norme comptable n° 10.

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Sur la base des informations actuellement disponibles, le principe de cut off au niveau des ventes réalisées durant un exercice donnée est appliqué suivant une estimation des charges restant à engager sur les contrats en cours rapportées aux charges d'exploitation de l'année en cours. Ce taux est appliqué sur les ventes des abonnements ADSL de l'année en cours.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus de la société provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale. Notamment les ristournes sur redevances reçues de Tunisie Télécom par rapport aux communications des clients.

Par ailleurs, étant donné qu'une grande partie des abonnements ADSL s'étalent sur deux périodes comptables, la société applique le principe de périodicité sur la base d'une estimation des revenus des périodes non courues suivant le pourcentage des charge restant à engager sur les périodes non courues à la date d'inventaire rapportées aux charges d'exploitation de l'exercice.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

En date du 20/11/2015, la société a fait l'objet d'une deuxième taxation d'office pour les mêmes motifs que la première couvrant la période 2009-2012 totalisant un montant en principal et intérêt de 654 Mille Dinars. Cette taxation a été annulée par décision du tribunal de première instance de Béja en Février 2017

1-6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

La société n'a pas enregistré des événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2017 qui suscitent une attention particulière.

2. NOTES RELATIVES À L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2017 à 5 375 Dinars.
Le détail se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Immobilisations incorporelles	884 228	883 308	920
Logiciels	884 228	883 308	920
Logiciels en cours	-	-	-
Moins : Amortissements Incorp	-878 853	-828 582	-50 271
Amortissements Logiciels	-878 853	-828 582	-50 271
Total général	5 375	54 726	-49 351

2-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2017 à 1 238 935 Dinars contre 1 357 361 Dinars au 31/12/2016. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Immobilisations corporelles	7 394 148	7 060 710	333 438
AAI	392 754	381 725	11 029
Constructions	443 417	443 417	0
Équipements de bureaux	189 887	184 324	5 563
Matériels de transport	719 420	660 119	59 301
Matériels industriels	9 882	9 882	0
Matériels Informatiques	5 638 787	5 381 242	257 545
Moins : Amortissements corpo	-6 155 213	-5 703 349	-451 864
Amortissements AAI	-233 707	-203 648	-30 059
Amortissements constructions	-188 537	-156 027	-32 510
Amortissements Matériels de Transport	-479 522	-454 621	-24 901
Amortissements Matériels Industriels	-6 674	-5 743	-931
Amortissements Matériels informatiques	-5 121 936	-4 772 899	-349 037
Amortissements équipements de bureaux	-124 837	-110 411	-14 426
Provisions immobilisations	0	0	0
Total général	1 238 935	1 357 361	-118 426

2-3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de titre de participation, pour une valeur de 163 118 Dinars.

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Immobilisations financières	163 118	123 423	39 695
Titre de participation	102 638	102 638	0
Cautions & dépôts	60 480	20 785	39 695
Total général	163 118	123 423	39 695

La société Hexabyte a créé au cours de l'année 2013 une société de commerce de produit informatique et de télécommunication « HexaTrade Company » d'un capital de cent mille dinars dont elle détient 9 999 titres au nominal de 10 dinars chacun.

En 2014 la société Hexabyte s'est installée au Cote d'Ivoire à travers sa filiale HEXABYTE AFRICA.

2-4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Ce poste se présente au 31/12/2017, un solde nul.

2-5. STOCKS

Cette rubrique présente au 31/12/2017, un solde débiteur net de 679 033Dinars contre 1 457 906 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Stocks	807 650	1 558 166	-750 516
Stocks	807 650	1 558 166	-750 516
Moins : Provisions Stocks	-128 617	-100 260	-28 357
Provisions stocks	-128 617	-100 260	-28 357
Total général	679 033	1 457 906	-778 873

2-6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2017, un solde débiteur net de 2 224 821 Dinars contre 1 356 962 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Clients et comptes rattachés	2 691 637	1 756 641	934 996
Clients	2 650 837	1 715 841	934 996
Clients douteux	40800	40800	0
Moins : Provisions Clients	-466 816	-399 680	-67 136
Provisions des comptes clients	-466 816	-399 680	-67 136
Total général	2 224 821	1 356 962	867 859

Le rapprochement des bases comptables et extracomptables des comptes clients a été clôturé au début de l'exercice 2013. L'écart résiduel entre les deux bases a été intégralement provisionné.

2-7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants de la société « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2017, à 1 895 471 Dinars contre 1 229 245 Dinars au 31/12/2016. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Autres actifs courants	1 927 498	1 261 273	666 225
Charges constatées d'avances	40 619	169 768	-129 149
Produit à recevoir (*)	297 223	265 281	31 942
Créditeurs divers (**)	424 640	363 730	60 910
Débiteurs Divers	0	6 685	-6 685
États impôts et taxes	58 127	3 805	54 322
Fournisseurs avances et acomptes	927 256	259 420	667 836
Prêt personnels	29 666	39 175	-9 509
TVA	58 509	0	58 509
Avances aux Filiales	62 288	130 008	-67 720
Avance aux personnels	29 170	23 401	5 769
Moins : Provisions AAC	-32 027	-32 027	-
Provisions des comptes tiers	-32 027	-32 027	-
Total général	1 895 471	1 229 245	666 226

(*) Ce sont principalement des produits de placement bancaires à recevoir

(**) Ce sont les avances payées au titre du redressement fiscal dans l'attente de la décision des instances judiciaires sur l'affaire. Ces avances ont été payées pour profiter en cas d'éventuel jugement contre la société, de l'amnistie des pénalités de retard.

2-8. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Cette rubrique comporte, au 31/12/2017, un solde de 5 504 798 Dinars contre 4 794 237 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	5 504 798	4 794 237	710 561
Banques	804 713	603 592	201 121
Caisse	49 515	49 520	-5
CCP	5 971	7 660	-1 689
Chèques à encaisser	81 544	116 546	-35 002
Placements Bon de trésor	4 550 000	4 000 000	550 000
Compte de régularisation	12 033	16 912	-4 879
Traites	1022		1 022
Total général	5 504 798	4 794 237	710 561

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX **PROPRES ET AUX PASSIFS**

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2017 un montant de 8 621 086 Dinars contre 8 369 457 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Capitaux Propres	7 422 737	7 355 864	66 873
Capital social	2 083 334	2 083 334	0
Autres capitaux propres	3 581 176	3 932 260	-351 084
Réserves légales	208 333	208 333	0
Résultats reportés	1 549 894	1 131 937	417 957
Total général	7 422 737	7 355 864	66 873

En effet, le résultat net par action au 31 décembre 2017 passe à 0,575 dt contre 0,487 dt au 31 décembre 2016.

Le tableau des variations des capitaux propres ce détaille comme suit

	Capital social	Réserves Légales	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2015	2 083 334	208 333	4 166 670	44 962	794 599	1 066 505	8 364 403
Affectation du Résultat					1 066 505	-1 066 505	0
Résultats de la période						1 013 592	1 013 592
Augmentation du capital							
Dividendes					-729 167		-729 167
Actions propres				-279 372			-279 372
Soldes au 31/12/2016	2 083 334	208 333	4 166 670	-234 410	1 131 937	1 013 592	8 369 457
Affectation du Résultat					1 013 592	-1 013 592	0
Résultats de la période						1 198 349	1 198 349
Augmentation du capital							
Dividendes					- 595 636		-595 636
Actions propres				- 351 084			-351 084
Soldes au 31/12/2017	2 083 334	208 333	4 166 670	-585 494	1 549 894	1 198 349	8 621 086

3-2. PROVISION POUR RISQUES

Ce poste totalise au 31/12/2017, un montant 365 779 Dinars.

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions pour risques & charges	365 779	365 779	-
Total général	365 779	365 779	-

Cette provision représente 100% du risque fiscal notifié par l'administration durant le mois de 06/2012(avant intérêt et pénalités). En effet, l'AGO du 23/05/2012 a décidé de constituer une provision en couverture du risque fiscal durant les exercices 2012 et 2013.

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 2 949 016 Dinars au 31/12/2017 contre 1 539 051 Dinars au 31/12/2016.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2017, un solde de 1 888 128 Dinars contre 1 551 238 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Associés	-	46	- 46
Avances clients	-	-	-
Charges à payer	353 336	47 914	305 422
CNSS	49 511	52 399	- 2 888
États impôts et taxes	2 023	68 973	- 66 950
Contribution conjoncturelle 7,5%	-	45 707	- 45 707
Personnels congés à payer	54 990	31 331	23 659
Personnels rémunérations à payer	10 747	2 202	8 545
Produits constatés d'avances (*)	1 417 520	1 225 861	191 659
TVA	-	76 804	- 76 804
Total	1 888 128	1 551 238	336 890

(*) Il correspond au pourcentage des charges restant à engager durant les exercices ultérieurs sur les contrats en cours appliqué au produit de l'exercice.

3-5. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente, au 31/12/2017, un solde nul.

4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT **DE RÉSULTAT**

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2017 un montant de 7 503 806 Dinars contre 7 085 187 Dinars au 31/12/2016.

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2017, à 3 010 958 Dinars contre 3 908 930 Dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Achats d'approvisionnement consommés	3 010 958	3 908 930	-897 972
Achats d'approvisionnements	2 531 436	1 121 218	1 410 218
Achats de marchandises	281 810	2 621 930	-2 340 120
Achats d'études	75 886	60 757	15 129
Fournitures	121 826	105 025	16 801
Autres achats	-	-	-
Total général	3 010 958	3 908 930	-897 972

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 1 456 697 Dinars contre 1 301 017 Dinars au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges de personnel	1 456 698	1 301 017	155 680
CNSS	2 465	3 521	-1 056
Cotisations sociales	139 114	204 168	-65 054
Salaires (*)	1 309 020	1 086 698	222 322
Primes	6 099	6 630	-531
Total général	1 456 697	1 301 017	155 680

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2017, un solde de 725 376 Dinars contre 766 983 Dinars au 31/12/2016. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	725 376	766 983	-41 607
Dotations aux amortissements corporelles	555 952	602 960	-47 008
Dotations aux amortissements incorporelles	50 271	89 926	-39 655
Provisions sur immobilisations	0	0	0
Provisions clients	67 136	72 102	-4 966
Provisions sur autres actifs courants	23 659	0	23 659
Rep. Provisions sur autres actifs courants	0	-25 699	25 699
Provisions sur articles en stocks	28 358	27 693	665
Total général	725 376	766 983	-41 607

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 660 641 Dinars contre 607 633 Dinars au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Autres charges d'exploitation	660 641	607 633	53 008
Assurances	12 688	12 610	78
Autres frais	4 634	4 070	564
Charges locatives	189 103	211 029	-21 926
Entretiens et réparations	38 889	43 355	-4 466
États impôts et taxes	73 701	58 790	14 911
Frais de transport & missions	49 582	60 651	-11 069
Frais postaux	19 164	20 494	-1 330
Honoraires & commissions	82 603	58 166	24 437
Publicités	128 373	82 108	46 265
Services bancaires	20 628	4 521	16 107
Télécommunications	24 832	23 536	1 296
Frais de gestion des placements	5 196	17 053	-11 857
Jetons de présence	11 250	11 250	0
Total général	660 641	607 633	53 008

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 63 744 Dinars contre 33 677 Dinars au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges financières nettes	63 744	33 677	30 067
Charges de leasing	0	0	-
Pertes de changes	1 330	7 625	- 6295
Pertes de placements	62 414	26 052	36 362
Total général	63 744	33 677	30 067

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 484 420 Dinars contre 372 933 Dinars au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Produits de placements	484 420	372 933	111 487
Produits de placements	484 420	372 933	111 487
Total général	484 420	372 933	111 487

4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017, à 10 196 Dinars.

5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2017	Observations
Résultat net de l'exercice	1 198 349	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	597 629	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	750 515	Variation du BFR
- Créances	- 934 995	Variation du BFR
- Autres Actifs	- 666 225	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	1 746 856	Variation du BFR
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 692 130	
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	- 334 357	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décassements / acquisition d'immobilisations financières	- 39 695	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 374 052	
Dividendes payés	- 595 636	Dividendes distribués en 2017
Encaissements provenant des opérations sur le placement	- 660 797	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	- 351 084	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-	Remboursement leasing
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 607 517	
Variation de trésorerie	710 561	
Trésorerie au début de l'exercice	4 794 237	
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 504 798	

6 NOTES SUR LES PARTIES LIÉES

6-1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations perçues par le Directeur Général au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	112 391	14 364
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Paiements en actions		
Total	112 391	14 364

6-2. OPERATIONS AVEC D'AUTRES PARTIES LIÉES

Durant l'exercice 2017, « Hexabyte » n'a pas réalisé un chiffre d'affaires avec la société « E-serve » (le DG de la société « Hexabyte » est un actionnaire au niveau de « E-serve »).

Au 31/12/2017, le solde de la société « E-serve » se présente comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2016	2 376
Ventes 2017	0
Avoir 2017	0
Reclassement	0
Solde au 31/12/2017	2 376

Opération d'achats auprès de "Hexatrade"

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2016	202 133
Achats 2017	461 659
Avoir 2017	0
Paiements 2017	-1 214 893
Solde au 31/12/2017	-551 101

Opération de ventes à "Hexatrade"

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2016	330 036
Ventes 2017	0
Avoir 2017	
Encaissements 2017	330 036
Solde au 31/12/2017	0

7 NOTES ENGAGEMENTS HORS BILAN

7-1. CAUTIONS

Les engagements hors bilan recensés par « Hexabyte » au 31 Décembre 2017 se présentent comme suit :

NATURE	31/12/2017	31/12/2016	Variation
CAUTIONS PROVISOIRES	0	0	0
CAUTIONS DÉFINITIVES	6 200	6 200	0
Total	6 200	6 200	0

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31
DÉCEMBRE 2017.**

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hexabyte qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 13 788 264 DT et un bénéfice net de 1 198 349 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Contrôle fiscal

La société Hexabyte a fait l'objet de deux contrôles fiscaux. L'élément majeur de ses contrôles est la remise en cause de l'avantage de déduction des bénéficiaires de l'assiette imposable au titre des investissements réalisés dans des zones de développement régional.

La société Hexabyte n'ayant pas accepté la position de l'administration fiscale, a intenté des actions en justice pour défendre ses intérêts. Les affaires contentieuses sont pendantes.

Au 31 décembre 2017, et au vu des jugements prononcés, la société a maintenu les provisions pour risque constituées de l'ordre de 366 Mille Dinars correspondant au montant en principal de la première taxation.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque fiscal dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions au titre de ce risque comme un point clé dans notre audit.

Notre approche

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier que les ajustements proposés ont été pris en compte par la société.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans

le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 28 Mars 2018

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI



**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

OBJET : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Hexabyte », et en application de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons relevé les conventions et opérations ci-après indiquées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre directeur général nous a tenus informés des opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 :

- Des opérations d'achats réalisées auprès de la filiale HEXA TRADE détaillées comme suit:

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2016	202 133
Achats 2017	461 659
Avoir 2017	0
Paiements 2017	1 214 893
Solde au 31/12/2017	- 551 101

- Des opérations de ventes réalisées à la filiale HEXA TRADE détaillées comme suit:

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2016	330 036
Ventes 2017	
Avoir 2017	
Encaissements 2017	0
Solde au 31/12/2017	330 036

- La filiale HEXA TRADE a facturé un montant de 272 800 Dinars à la société Mère Hexabyte au titre de charges communes affectées au prorata du chiffre d'affaires.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

La société Hexabyte a accordé une avance de 130 Mille Dinars à sa Filiale Hexabyte Africa domiciliée au Cote d'Ivoire. Le solde de cette avance est de 62 Mille Dinars au 31/12/2017. Cette avance n'est pas rémunérée.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers le Directeur Général tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Unité en Dinars Tunisien

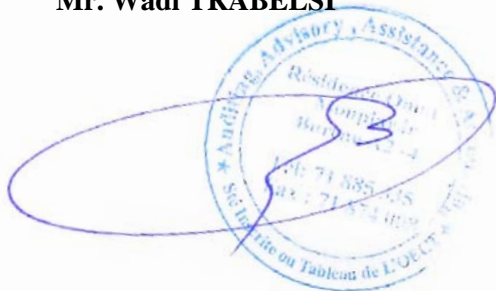
	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	112 391	14 364
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total	112 391	14 364

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Mars 2018

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI



FCP HELION MONEO
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 6.070.346, un actif net de D : 6.052.557 et un bénéfice de D : 313.913.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs au portefeuille titres représentent à la clôture de l'exercice, 85,32% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 14,68% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres émis par « Attijari Leasing », « Attijari Bank » et « CIL Leasing » représentent respectivement 10,62%, 10,26% et 10,57% du total des actifs nets, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 14 mars 2018

Le Commissaire au Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>5 179 032,795</u>	<u>5 861 666,428</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 031 204,675	5 527 116,968
Titres OPCVM		147 828,120	334 549,460
Placements monétaires et disponibilités		<u>891 313,035</u>	<u>1 951 760,002</u>
Placements monétaires	5	891 138,010	1 951 672,731
Disponibilités		175,025	87,271
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>1 557,041</u>
TOTAL ACTIF		<u>6 070 345,830</u>	<u>7 814 983,471</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	9 331,302	10 821,508
Autres créditeurs divers	7	8 457,904	8 370,447
TOTAL PASSIF		<u>17 789,206</u>	<u>19 191,955</u>
ACTIF NET			
Capital	8	5 776 981,934	7 487 985,255
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		48,562	53,286
Sommes distribuables de l'exercice		275 526,128	307 752,975
ACTIF NET		<u>6 052 556,624</u>	<u>7 795 791,516</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>6 070 345,830</u>	<u>7 814 983,471</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	9	310 983,435	291 952,129
Revenus des obligations et valeurs assimilées		282 617,760	274 068,042
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		28 365,675	17 884,087
Revenus des placements monétaires	10	70 501,769	82 560,974
Revenus des prises en pension	11	19 057,098	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		400 542,302	374 513,103
Charges de gestion des placements	12	(61 690,023)	(65 404,654)
REVENU NET DES PLACEMENTS		338 852,279	309 108,449
Autres charges	13	(14 391,226)	(14 244,534)
RESULTAT D'EXPLOITATION		324 461,053	294 863,915
Régularisation du résultat d'exploitation		(48 934,925)	12 889,060
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		275 526,128	307 752,975
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		48 934,925	(12 889,060)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(19 997,088)	3 970,986
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 449,316	733,431
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		313 913,281	299 568,332

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	313 913,281	299 568,332
Résultat d'exploitation	324 461,053	294 863,915
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(19 997,088)	3 970,986
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 449,316	733,431
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(264 337,392)	(320 860,815)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 792 810,781)	1 526 735,120
Souscriptions		
- Capital	3 687 948,032	4 048 048,160
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 367,501)	2 637,223
- Régularisation des sommes distribuables	138 780,935	177 008,636
Rachats		
- Capital	(5 390 031,872)	(2 597 306,608)
- Régularisation des sommes non distribuables	3 995,792	(1 374,597)
- Régularisation des sommes distribuables	(231 136,167)	(102 277,694)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 743 234,892)	1 505 442,637
ACTIF NET		
En début de l'exercice	7 795 791,516	6 290 348,879
En fin de l'exercice	6 052 556,624	7 795 791,516
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	75 096	60 535
En fin de l'exercice	58 026	75 096
VALEUR LIQUIDATIVE	104,307	103,811
TAUX DE RENDEMENT	4,43%	4,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2010 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 5.179.032,795 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 870 495,000	5 031 204,675	83,13%
<u>Obligations des sociétés</u>		3 430 000,000	3 568 823,451	58,96%
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	160 000,000	168 795,178	2,79%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	280 000,000	280 813,764	4,64%
Tunisie Factoring 2014-1 (Taux fixe de 7,60%)	7 500	450 000,000	476 310,575	7,87%
ATL 2014-3 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	5 000	300 000,000	316 291,068	5,23%
Attijari leasing 2015-1 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	3 000	180 000,000	187 615,825	3,10%
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	200 000,000	208 684,712	3,45%
Attijari leasing 2016-1 CAT A (Taux fixe de 7,50%)	3 000	240 000,000	246 351,781	4,07%
CIL 2015-1 (Taux fixe de 7,65%)	2 000	120 000,000	124 024,110	2,05%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	500 000,000	515 658,082	8,52%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	400 000,000	423 355,616	6,99%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	600 000,000	620 922,740	10,26%

<u>Emprunt National</u>		480 000,000	492 616,767	8,14%
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	480 000,000	492 616,767	8,14%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		960 495,000	969 764,457	16,02%
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	669 252,809	11,06%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	300 511,648	4,97%
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		147 691,565	147 828,120	2,44%
SICAV TRESOR	1 452	147 691,565	147 828,120	2,44%
TOTAL		5 018 186,565	5 179 032,795	85,57%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			85,32%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	5 705 997,253	154 112,191	1 556,984	5 861 666,428	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	9 080 228,901			9 080 228,901	
Obligations	1 100 000,000			1 100 000,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(520 000,000)			(520 000,000)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(961 980,000)			(961 980,000)	27 720,000
Emprunt National 2014 CAT B	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(9 266 059,589)			(9 266 059,589)	(18 270,684)
Variation des plus ou moins value latentes			(19 997,088)	(19 997,088)	
Variations des intérêts courus		25 174,143		25 174,143	
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	5 018 186,565	179 286,334	(18 440,104)	5 179 032,795	9 449,316

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 891.138,010 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme	200 000,000	200 536,373	3,31%
AB PLACEMENT_90J_6,44% (au 13/03/2018)	200 000,000	200 536,373	3,31%
Certificat de dépôt	489 307,034	498 449,588	8,24%
BTK pour 120 jours (au 18/01/2018) au taux de 8,24%	489 307,034	498 449,588	8,24%
Pensions livrées	191 998,717	192 152,049	3,17%
BTE Créances sur opérations de pensions livrées 7 jours (au 03/01/2018 au taux de 5,75%)	191 998,717	192 152,049	3,17%
TOTAL	881 305,751	891 138,010	14,72%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		14,68%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 9.331,302 contre D : 10.821,508 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 997,870	4 481,599
Rémunération variable du gestionnaire	3 187,925	4 162,811
Rémunération du dépositaire	2 145,507	2 177,098
Total	9 331,302	10 821,508

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 8.457,904 contre D : 8.370,447 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 092,265	6 803,686
Redevance du CMF	564,672	632,997
Etat, retenue à la source	631,678	633,845
Autres (P)	169,289	299,919
Total	8 457,904	8 370,447

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	7 487 985,255
Nombre de parts émises	75 096
Nombre de copropriétaires	41

Souscriptions réalisées

Montant	3 687 948,032
Nombre de parts émises	36 986
Nombre de copropriétaires nouveaux	10

Rachats effectués

Montant	(5 390 031,872)
Nombre de parts rachetées	(54 056)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(19 997,088)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 449,316
Régularisation des sommes non distribuables	1 628,291

Capital au 31-12-2017

Montant	5 776 981,934
Nombre de parts	58 026
Nombre de copropriétaires	45

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 310.983,435 contre D : 291.952,129 au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - intérêts	196 704,446	151 916,633
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA et Emprunt National)	85 913,314	122 151,409
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	28 365,675	17 884,087
TOTAL	310 983,435	291 952,129

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 70.501,769 contre D : 82.560,974, au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des comptes à terme	39 645,087	67 226,718
Intérêts des dépôts à vue	61,425	139,167
Intérêts des certificats de dépôt	30 795,257	15 195,089
TOTAL	70 501,769	82 560,974

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 à D : 19.057,098 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 61.690,023 contre D : 65.404,654 au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	50 144,656	52 493,007
Rémunération variable du gestionnaire	3 187,925	4 162,811
Rémunération du dépositaire	8 357,442	8 748,836
Total	<u>61 690,023</u>	<u>65 404,654</u>

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 14.391,226 contre un solde de D : 14.244,534 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	7 082,576	7 414,270
Honoraires commissaire aux comptes	7 025,155	6 518,936
Services bancaires	3,639	1,820
Publications	269,370	300,008
Autres	10,486	9,500
Total	14 391,226	14 244,534

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	6,903	4,987	6,867	4,585	4,306
Charges de gestion des placements	(1,063)	(0,871)	(1,093)	(0,712)	(0,807)
Revenus net des placements	5,840	4,116	5,774	3,873	3,499
Autres charges	(0,248)	(0,190)	(0,266)	(0,167)	(0,192)
Résultat d'exploitation (1)	5,592	3,926	5,508	3,706	3,307
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,843)	0,172	(1,228)	0,737	0,237
Sommes distribuables de l'exercice	4,748	4,098	4,279	4,443	3,544
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,345)	0,053	0,004	0,092	(0,033)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,163	0,010	0,047	(0,406)	0,150
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,182)	0,063	0,051	(0,314)	0,117
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,410	3,989	5,558	3,392	3,424
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,182)	0,063	0,051	(0,314)	0,117
Régularisation du résultat non distribuable	0,028	0,017	0,009	(0,075)	(0,050)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,154)	0,079	0,060	(0,389)	0,067
Distribution de dividende	4,098	4,279	4,443	3,543	3,570
Valeur liquidative	104,307	103,811	103,913	104,017	103,506

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,02%	0,84%	1,05%	0,69%	0,78%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,18%	0,26%	0,16%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,56%	3,95%	4,12%	4,28%	3,42%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la VL.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 843.630, un actif net de D : 830.336 et un bénéfice de D : 52.980.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 31 Décembre 2017, 19,35% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 14 mars 2018

Le Commissaire au Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>652 563,190</u>	<u>820 492,469</u>
Actions et droits rattachés		328 350,866	405 774,224
Obligations et valeurs assimilées		283 026,069	375 693,957
Titres des Organismes de Placement Collectif		41 186,255	39 024,288
Placements monétaires et disponibilités		<u>163 226,434</u>	<u>223 405,052</u>
Placements monétaires	5	161 410,047	201 841,096
Disponibilités		1 816,387	21 563,956
Créances d'exploitation	6	<u>27 840,412</u>	<u>7 801,341</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>843 630,036</u></u>	<u><u>1 051 698,862</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	9 676,360	12 898,935
Autres créditeurs divers	8	3 618,126	4 196,020
TOTAL PASSIF		<u><u>13 294,486</u></u>	<u><u>17 094,955</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	822 772,951	1 021 481,261
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,120	8,341
Sommes distribuables de l'exercice		7 560,479	13 114,305
ACTIF NET		<u><u>830 335,550</u></u>	<u><u>1 034 603,907</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>843 630,036</u></u>	<u><u>1 051 698,862</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	32 610,443	43 237,612
Dividendes		15 054,279	22 287,249
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 556,164	20 950,363
Revenus des placements monétaires	11	7 059,094	12 881,463
Revenus des prises en pension	12	2 276,633	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 946,170	56 119,075
Charges de gestion des placements	13	(27 456,996)	(34 892,774)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 489,174	21 226,301
Autres charges	14	(3 903,471)	(3 085,536)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 585,703	18 140,765
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 025,224)	(5 026,460)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 560,479	13 114,305
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 025,224	5 026,460
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 091,592	38 256,250
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		28 428,256	(2 516,583)
Frais de négociation de titres		(125,989)	(180,328)
RESULTAT DE L'EXERCICE		52 979,562	53 700,104

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	52 979,562	53 700,104
Résultat d'exploitation	10 585,703	18 140,765
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 091,592	38 256,250
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	28 428,256	(2 516,583)
Frais de négociation de titres	(125,989)	(180,328)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(12 807,573)	(22 356,540)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(244 440,346)	(336 475,163)
Souscriptions		
- Capital	2 483,328	11 674,728
- Régularisation des sommes non distribuables	8,110	(129,584)
- Régularisation des sommes distribuables	8,618	52,289
Rachats		
- Capital	(238 606,432)	(343 755,880)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 000,063)	980,302
- Régularisation des sommes distribuables	(3 346,795)	(5 297,018)
- Droits de sortie	12,888	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(204 268,357)	(305 131,599)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 034 603,907	1 339 735,506
En fin de l'exercice	830 335,550	1 034 603,907
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	9 872	13 200
En fin de l'exercice	7 590	9 872
VALEUR LIQUIDATIVE	109,398	104,802
TAUX DE RENDEMENT	5,65%	4,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2010 à l'initiative de la société « Héliion Capital » et la «BIAT» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 652.563,190 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		458 558,652	328 350,866	39,54%
		458 558,652	328 350,866	39,54%
ASSAD	6 028	59 658,299	53 962,656	6,50%
NBL	8 936	67 547,101	44 331,496	5,34%
TPR	5 833	28 524,022	21 541,269	2,59%
MONOPRIX	3 736	86 898,732	42 855,656	5,16%
CITY CARS	2 188	24 921,490	22 958,684	2,76%
ASTREE	1 401	70 253,530	47 634,000	5,74%
ONE TECH HOLDING	2 303	14 969,500	30 666,748	3,69%
CEREALIS	15 673	105 785,978	64 400,357	7,76%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		270 928,000	283 026,069	34,09%
		270 928,000	283 026,069	34,09%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	283 026,069	34,09%
Titres des Organismes de Placement Collectif		40 900,546	41 186,255	4,96%
FCP Hélion Monéo	395	40 900,546	41 186,255	4,96%
TOTAL		770 387,198	652 563,190	78,59%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			77,35%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	952 289,713	9 802,520	(141 599,764)	820 492,469	
Acquisitions de l'exercice					
Actions cotés	2,590			2,590	
Titres OPCVM	500 234,779			500 234,779	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(90 029,905)			(90 029,905)	28 603,205
Bons du trésor assimilables (BTA)	(93 780,000)			(93 780,000)	(340,000)
Titres OPCVM	(498 329,979)			(498 329,979)	165,051
Variation des plus ou moins value latentes			14 091,592	14 091,592	
Variations des intérêts courus		(118,356)		(118,356)	
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	770 387,198	9 684,164	(127 508,172)	652 563,190	28 428,256

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 161.410.047, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme	105 000,000	105 385,341	12,69%
AB Placement_90j_6,44% (au 06-03-2018)	105 000,000	105 385,341	12,69%
Pension Livrée	55 999,817	56 024,706	6,75%
BTE Créances sur opérations de pensions livrées 7 jours (au 04/01/2018 au taux de 4%)	55 999,817	56 024,706	6,75%
TOTAL	160 999,817	161 410,047	19,44%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		19,13%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de D : 27.840,412 contre D : 7.801,341 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividende à recevoir	-	6,200
Cessions titres à encaisser	27 840,412	6 611,579
Coupon couru à l'achat sur BTA 10-2023	-	1 183,562
Total	27 840,412	7 801,341

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 9.676,360 contre D : 12.898,935 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 280,289	1 675,843
Rémunération variable du gestionnaire	8 116,246	10 894,849
Rémunération du dépositaire	279,825	328,243
Total	9 676,360	12 898,935

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 3.618,126, contre D : 4.196,020 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	3 165,929	3 500,431
Redevance du CMF	69,999	91,626
Etat, retenue à la source	198,819	303,824
Autres	183,379	300,139
Total	3 618,126	4 196,020

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	1 021 481,261
Nombre de parts émises	9 872
Nombre de copropriétaires	8

Souscriptions réalisées

Montant	2 483,328
Nombre de parts émises	24
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(238 606,432)
Nombre de parts rachetées	(2 306)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 091,592
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	28 428,256
Régularisation des sommes non distribuables	(4 991,953)
Frais de négociations de titres	(125,989)
Droits de sortie	12,888

Capital au 31-12-2017

Montant	822 772,951
Nombre de parts	7 590
Nombre de copropriétaires	7

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 32.610,443, contre D : 43.237,612 au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA)	17 556,164	20 950,363
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	13 095,435	19 565,805
-des titres OPCVM	1 958,844	2 721,444
TOTAL	32 610,443	43 237,612

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 7.059,094 contre D : 12.881,463, au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des comptes à terme	7 010,656	12 392,350
Intérêts des dépôts à vue	48,438	489,113
TOTAL	7 059,094	12 881,463

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 à D : 2.276,633, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 27.456,996 contre D : 34.892,774 au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	18 160,750	22 543,509
Rémunération variable du gestionnaire	8 116,246	10 894,849
Rémunération du dépositaire	1 180,000	1 454,416
Total	27 456,996	34 892,774

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 3.903,471 contre D : 3.085,536 au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	992,935	1 232,568
Honoraires commissaire aux comptes	2 616,796	1 542,780
Publications	283,240	300,188
Autres	10,500	10,000
Total	<u>3 903,471</u>	<u>3 085,536</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	5,527	5,685	8,432	5,207	5,759
Charges de gestion des placements	(3,618)	(3,535)	(4,053)	(2,832)	(2,639)
Revenus net des placements	<u>1,909</u>	<u>2,150</u>	<u>4,379</u>	<u>2,376</u>	<u>3,120</u>
Autres charges	(0,514)	(0,313)	(0,679)	(0,207)	(0,423)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,395</u>	<u>1,838</u>	<u>3,700</u>	<u>2,168</u>	<u>2,697</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,399)	(0,509)	(1,990)	(0,173)	(0,742)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,996</u>	<u>1,328</u>	<u>1,710</u>	<u>1,995</u>	<u>1,955</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,857	3,875	(15,467)	6,192	(6,114)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,745	(0,255)	7,977	(2,201)	0,321
Frais de négociation de titres	(0,017)	(0,018)	(0,044)	(0,016)	(0,035)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>5,585</u>	<u>3,602</u>	<u>(7,535)</u>	<u>3,975</u>	<u>(5,828)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>6,980</u>	<u>5,440</u>	<u>(3,835)</u>	<u>6,144</u>	<u>(3,131)</u>
Droit d'entrée et de sortie	0,002	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>5,587</u>	<u>3,602</u>	<u>(7,535)</u>	<u>3,975</u>	<u>(5,828)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,658)	0,086	4,614	0,640	1,195
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>4,929</u>	<u>3,688</u>	<u>(2,921)</u>	<u>4,615</u>	<u>(4,633)</u>
Distribution de dividende	1,329	1,710	1,995	1,954	1,277
Valeur liquidative	109,398	104,802	101,495	104,700	100,044

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,38%	3,43%	3,93%	2,77%	2,59%
Autres charges / actif net moyen	0,48%	0,30%	0,66%	0,20%	0,41%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,93%	1,29%	1,66%	1,95%	1,92%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société *FCP HELION ACTIONS PROACTIF*, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 599 275 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 4 589 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Helion Capital.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et règlementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Helion Actions Proactif a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 87,5 % se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par la réglementation.

Tunis, le 29 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2017	31/12/2016
AC 1 - Portefeuille titres		470 198	467 821
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	470 198	467 821
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		133 388	139 324
Placements monétaires	4.3	58 026	
Disponibilités	4.4	75 362	139 324
TOTAL ACTIF		603 586	607 145
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.5	1 479	8 829
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.5	2 832	3 114
TOTAL PASSIF		4 311	11 943
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	4.6	594 682	594 205
CP 2 - Sommes distribuables		4 593	997
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	5
Sommes distribuables de l'exercice		4 589	992
ACTIF NET		599 275	595 202
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		603 586	607 145

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Unité : en DT)

	Note	Période	Période
		Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	17 779	21 196
Dividendes		17 779	21 196
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.8	5 688	6 000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 467	27 196
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.9	(15 655)	(23 906)
REVENUS NET DES PLACEMENTS		7 812	3 290
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2 - Autres charges	4.10	(3 085)	(2 231)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 727	1 059
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(138)	(67)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 589	992
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		138	67
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25 930	65 068
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(5 981)	(11 958)
Frais de négociation de titres		(170)	(255)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		24 506	53 914

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2017
 (Unité : en DT)

	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	24 506	53 914
Résultat d'exploitation	4 727	1 059
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 930	65 068
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5 981)	(11 958)
Frais de négociation de titres	(170)	(255)
AN 2 - Distribution de dividendes	(1 088)	-5 181
AN 3 - Transactions sur le capital	(19 346)	(193 924)
a - Souscriptions	57 762	50 770
Capital	57 597	48 068
Régularisation des sommes non distribuables	86	2 282
Régularisation des sommes distribuables	79	420
Droits d'entrée		
b- Rachats	(77 108)	(244 694)
Capital	(77 804)	(235 156)
Régularisation des sommes non distribuables	817	(8 291)
Régularisation des sommes distribuables	(121)	(1 248)
Droits de sortie	-	1
Variation de l'actif net	4 072	-145 191
AN 4 - Actif net		
Début de l'exercice	595 202	740 393
Fin de l'exercice	599 275	595 202
AN 5 - Nombre de parts		
Début de l'exercice	5 705	7 655
Fin de l'exercice	5 511	5 705
Valeur liquidative	108,741	104,329
AN 6 - Taux de rendement	4,40%	8,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2017 à 470 198 dinars, détaillé comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Actions cotées		510 602	440 690	73,01%
ADWYA	6 384	28 606	33 969	5,63%
AMEN BANK	1 055	25 174	24 821	4,11%
ASSAD	2 501	24 815	22 389	3,71%
MONOPRIX	3 444	69 729	39 506	6,55%
SFBT	2 354	43 566	46 480	7,70%
SOTUVER	7 820	33 850	40 179	6,66%
TPR	12 883	57 526	47 577	7,88%
TUNISIE LEASING	1 224	27 681	16 851	2,79%
UIB	2 430	34 823	54 476	9,03%
NBL	6 329	47 840	31 398	5,20%
CITY CARS	3 390	41 817	35 571	5,89%
CEREALIS	10 754	72 232	44 188	7,32%
SOTUVER NG J010118	680	2 943	3 285	0,54%
Titres des OPCVM		29 419	29 508	4,89% (*)
FCP HELION MONEO	283	29 419	29 508	4,89%
Total		540 021	470 198	77,90%

(*) 4,92% par rapport à l'actif net.

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2017 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2016	563 574	-	(95 753)	467 821	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	71 739			71 739	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	105 311			105 311	
Droits d'attribution					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	(95 654)			(95 654)	(5 848)
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					(133)
Parts OPCVM	(104 949)			(104 949)	
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins-values latentes			25 930	25 930	
Variation des intérêts courus		-			
Soldes au 31 décembre 2017	540 021	-	(69 823)	470 198	(5 981)

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le total des placements monétaires au 31 décembre 2017 s'élève à 58 026 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
Placements monétaires			
Prise en pension 4%040118 7J (BTE)	58 000	58 026	9,61%
TOTAL	58 000	58 026	9,61%

4.4- Note sur les disponibilités :

Le total des disponibilités au 31 décembre 2017 s'élève à 75 362 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
DISPONIBILITES			
- AVOIRS EN BANQUE	75 362	75 362	12,49%
TOTAL	75 362	75 362	12,49%

4.5- Note sur les passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2017 s'élève à 4 311 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016
Gestionnaire	1 182	1 151
Dépositaire	297	297
Commissions de gestion variables	0	7 381
Total PA1- Opérateurs créditeurs	1 479	8 829
Commissaire aux comptes	2 446	2 600
Publications CMF	169	300
Impôt à payer	167	165
Redevance CMF	50	49
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 832	3 114
Total	4 311	11 943

4.6- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 4 072 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	475
Variation de la part Revenu	3 597
Variation de l'Actif Net	4 072

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017 :

Montant :	594 205
Nombre de titres :	5 705
Nombre de porteurs de parts :	8

Souscriptions réalisées :

Montant :	57 597
Nombre de titres émis :	553
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués :

Montant :	77 804
Nombre de titres rachetés :	747
Nombre de porteurs de parts sortants :	0

Capital au 31-12-2017 :

Montant :	573 999(*)
Nombre de titres :	5 511
Nombre de porteurs de parts :	8

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	573 999
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 930
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5 981)
Frais de négociation de titres	(170)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	903
Capital au 31-12-2017	594 682

4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Dividendes		
Des actions cotées	16 542	19 845
Des titres OPCVM	1 237	1 351
Total	17 779	21 196

4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2017 à 5 688 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts sur les avoirs bancaires	5 662	6 000
Revenus des prises de pension	26	-
Total	5 688	6 000

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 15 655 DT au 31-12-2017 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération fixe du Gestionnaire	14 475	15 345
Rémunération Variable du gestionnaire	-	7 381
Rémunération du Dépositaire	1 180	1 180
Total	15 655	23 906

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 3 085 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération CAC	2 193	1 271
Redevance CMF	613	650
Autres charges	279	310
Total	3 085	2 231

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	4,258	4,767	8,064	3,486	5,545
Charges de gestion des placements	-2,841	-4,190	-5,215	-2,655	-3,899
Revenu net des placements	1,418	0,577	2,849	0,832	1,647
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,560	-0,391	-0,851	-0,256	-0,526
Résultat d'exploitation (1)	0,858	0,186	1,998	0,576	1,120
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,025	-0,012	-1,222	-0,158	-0,593
Somme distribuables de l'exercice	0,833	0,174	0,776	0,417	0,527
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,705	11,405	-20,184	8,532	-10,487
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1,085	-2,096	-3,111	-0,836	2,061
Frais de négociation de titres	-0,031	-0,045	-0,085	-0,026	-0,101
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	3,589	9,265	-23,380	7,669	-8,527
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,447	9,450	-21,382	8,245	-7,407
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,257
Résultat non distribuable de l'exercice	3,589	9,265	-23,380	7,669	-8,270
Régularisation du résultat non distribuable	0,164	-1,053	14,890	1,396	2,479
Sommes non distribuables de l'exercice	3,753	8,211	-8,490	9,065	-5,791
Distribution de dividendes	0,174	0,776	0,417	0,103	0,000
Valeur liquidative	108,741	104,329	96,720	104,851	95,471
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,55%	3,68%	2,48%	3,01%	2,48%
Autres charges/actif net moyen	0,50%	0,34%	0,40%	0,29%	0,33%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,75%	0,15%	0,37%	0,47%	0,34%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de sur performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 14 475 DT au 31-12-2017.

Les frais de gestion variables sont nuls au 31-12-2017.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 180 DT au 31-12-2017.